

**Site OZANAM**

50 rue Saint Gabriel  
59045 LILLE Cedex  
Tel. 03 20 21 96 50  
[lycee@ozanam.eu](mailto:lycee@ozanam.eu)

**Site EPIL**

82 rue des Meuniers  
59000 LILLE  
Tel. 03 20 57 38 73  
[contact@lycee-EPIL.fr](mailto:contact@lycee-EPIL.fr)

**Site CAMPUS**

50 rue Saint Gabriel  
59045 LILLE Cedex  
Tel. 03 20 21 96 50  
[lycee@ozanam.eu](mailto:lycee@ozanam.eu)

## « Trophée Jean-Marie Nonque 2016 de l'Innovation et de la Création d'entreprise »

### LE REGLEMENT

**Article 1 : Présentation**

Les Associations des anciens élèves d'Ozanam et de l'EPIL, vous invitent à participer gratuitement au Trophée qu'elles organisent : « le Trophée 2016 Jean-Marie Nonque, de l'Innovation et de la Création d'entreprise ».

**Article 2 : Les participants**

Toute personne ayant suivi une formation au sein du Groupe Ozanam-EPIL-Campus (OEC), ou toute personne étudiante/apprenante en formations intégrée, par apprentissage ou continue au sein d'une des écoles du Groupe OEC, peut participer au Trophée. Toutefois, les candidats qui ont déjà créé leur entreprise, devront justifier que celle-ci a été créée après le 1er juillet 2014, la date d'inscription au Kbis, ou situation au répertoire SIRENE faisant foi.

Dans le cas où le participant serait un groupe (ci-après le «Collectif»), il suffit qu'un seul de ses membres réponde aux critères du paragraphe ci-dessus, pour que ce groupe puisse participer au Trophée. Les membres de ce Collectif désigneront parmi eux un représentant (ci-après le « Représentant»), qui agira au nom et pour le compte du Collectif dans le cadre d'un mandat qui pourra être réclamé par l'Association. Si le Collectif ne compte qu'un apprenant ou un formé dans le Groupe OEC, celui-ci sera obligatoirement désigné comme Représentant. Celui-ci se porte garant des informations et de tout élément fourni dans le cadre du Trophée. Il garantit que le Collectif dans son ensemble, et chacun des membres du Collectif pris individuellement, se conforment aux dispositions du présent règlement. Il garantit également les Associations contre tout recours ou action d'un membre du Collectif qui agirait individuellement. Il est le seul interlocuteur de l'Association au nom du Collectif pour quelque cause que ce soit.

**Article 3 : Les prix et remise des prix**

Le prix Jean-Marie Nonque est doté de 500 €. Il récompensera le meilleur de tous les projets présentés.

Le prix des Anciens de l'EPIL, qui récompensera le premier projet présenté par un candidat de l'EPIL (ou le 2<sup>ème</sup> si le prix Jean-Marie Nonque est attribué à un candidat venant de l'EPIL) est doté de 300 €.

Le prix des Anciens d'Ozanam, qui récompensera le premier projet présenté par un candidat d'Ozanam-Campus (ou le 2<sup>ème</sup> si le prix Jean-Marie Nonque est attribué à un candidat venant d'Ozanam-Campus) est également doté de 300 €.

Ces prix seront remis lors de la «Cérémonie de remise des diplômes du Groupe OEC » le vendredi 14 octobre 2016.

**Site OZANAM**

50 rue Saint Gabriel  
59045 LILLE Cedex  
Tel. 03 20 21 96 50  
[lycee@ozanam.eu](mailto:lycee@ozanam.eu)

**Site EPIL**

82 rue des Meuniers  
59000 LILLE  
Tel. 03 20 57 38 73  
[contact@lycee-EPIL.fr](mailto:contact@lycee-EPIL.fr)

**Site CAMPUS**

50 rue Saint Gabriel  
59045 LILLE Cedex  
Tel. 03 20 21 96 50  
[lycee@ozanam.eu](mailto:lycee@ozanam.eu)

**Article 4 : Transmission des dossiers des candidats – Renseignements complémentaires**

Les documents nécessaires pour concourir sont disponibles sur le site Internet du groupe OEC, et sur ceux des Amicales des Anciens de l'EPIL et d'Ozanam. (<http://groupe-oec.fr/> <http://www.amicale-anciens-EPIL.fr/> <http://www.assozeanam-lille.fr/> )

Les candidats transmettront leur dossier par email aux membres du jury, le 1<sup>er</sup> septembre 2016 au plus tard. (Voir les informations complémentaires dans le document Dossier à mettre par les Candidats joint).

En cas de besoin, des renseignements peuvent également être obtenus auprès de Ferdinand Nonque ([ferdinonque@yahoo.fr](mailto:ferdinonque@yahoo.fr)) – Tel. 06 61 05 74 93, fils de Jean-Marie Nonque (1928-2002), qui a été président de l'Amicale des Anciens Elèves de l'EPIL pendant 22ans.

**Article 5 : Le jury – Présentation des projets par les candidats**

Le jury est composé de deux Anciens Elèves de l'EPIL, de deux Anciens Elèves d'Ozanam et de Ferdinand Nonque.

Le jury délibérera et retiendra trois candidats pour l'EPIL et trois candidats pour Ozanam-Campus, qui seront amenés à défendre leur projet devant le jury, le samedi 8 octobre 2016 dans la matinée.

**Article 6 : Calendrier retenu**

- Janvier 2016 : Lancement du Trophée
- Date limite d'envoi des dossiers par email : Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016
- Présentation au jury des dossiers sélectionnés : Samedi 8 octobre 2016 dans la matinée
- Remise des Prix : Lors de la remise des diplômes du groupe OEC : Vendredi 14 octobre 2016

**Article 7 : Dispositions diverses**

Tout participant au «Trophée Jean-Marie Nonque 2016 de l'Innovation et de la Création d'entreprise» s'engage à :

- prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement. Le fait de concourir entraîne pour les candidats l'acceptation de fait et sans réserve de ce règlement.
- déclarer si son projet n'est pas de sa seule propriété intellectuelle,
- participer à la remise des prix le 14 octobre 2016,
- renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du Trophée et les décisions des jurys.

Les Associations d'Anciens Elèves de l'EPIL et d'Ozanam ne participent pas aux frais des candidats et des lauréats.

Les organisateurs et le jury ont le droit de regrouper les deux catégories ou d'en annuler une, s'ils constatent un nombre insuffisant de dossiers. Ils ont le droit de refuser des dossiers incomplets. Ils se réservent le droit d'attribuer ou de ne pas attribuer les prix, s'ils estiment après examen des candidatures qu'elles ne répondent pas aux critères du Trophée. Le jury n'a pas l'obligation de motiver sa décision, celle-ci est sans recours. En cas de force majeure, les Associations des anciens, se réservent le droit de modifier, de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce Trophée sans que leurs responsabilités puissent être engagées de ce fait. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.



**Site OZANAM**

50 rue Saint Gabriel  
59045 LILLE Cedex  
Tel. 03 20 21 96 50  
[lycee@ozanam.eu](mailto:lycee@ozanam.eu)



**Site EPIL**

82 rue des Meuniers  
59000 LILLE  
Tel. 03 20 57 38 73  
[contact@lycee-EPIL.fr](mailto:contact@lycee-EPIL.fr)



**Site CAMPUS**

50 rue Saint Gabriel  
59045 LILLE Cedex  
Tel. 03 20 21 96 50  
[lycee@ozanam.eu](mailto:lycee@ozanam.eu)

---

Les Associations d'Anciens Elèves de l'EPIL et d'Ozanam, ne peuvent être tenues juridiquement responsables quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques inventés par le candidat.

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser et à diffuser leurs images et les éléments caractéristiques de l'activité de leur projet, via des supports papier et internet. Ils renoncent uniquement pour les besoins de ce Trophée à revendiquer tout droit sur leur image. Ils acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion des jurys et de la remise des prix.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification aux informations communiquées auprès des Associations des Anciens Elèves de l'EPIL et d'Ozanam.

Les candidatures remplies par les participants au Trophée ainsi que les délibérations des jurys sont confidentielles. Les personnes ayant à en connaître le contenu, sont tenues au secret le plus strict.

Fait à Lille, le 23 février 2016